

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil sous la présidence de M. le Maire, Daniel Laviolette.

Sont présents :

Mme Danielle Bellange  
Mme Marie-Ève D'Amour  
Mme Ghislaine Tessier  
M. Nicolas Bouveret  
M. Pierre Laperle  
M. Denis Lavigne

Mme Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le Maire souhaite la bienvenue aux neuf personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

282-10-2025

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2025

#### **5 - CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION**

#### **6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)

6.1 - Présentation des comptes à payer

6.2 - DÉPÔT : États comparatifs des revenus et dépenses 2025-2024 et projections budgétaires au 31 décembre 2025

6.3 - RÉOLUTION : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2026

6.4 - RÉOLUTION : Modification de la résolution 233-08-2025 - fermeture du bureau municipal pour formation

6.5 - RENOUVELLEMENT : Contrat d'assurance collective la Croix Bleue

6.6 - MANDAT : Accompagnement annuel en ressources humaines et relations de travail

6.7 - AUTORISATION : Demande de subvention pour installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

6.8 - AUTORISATION : Appels d'offres sur invitation pour l'aménagement d'une terrasse et la réparation des escaliers extérieurs au bureau municipal

**7 - TRANSPORT**

**(M. Nicolas Bouveret et M. Pierre Laperle)**

7.1 - AUTORISATION : Colloque des travaux publics

7.2 - AUTORISATION : Acquisition d'une barrière de contrôle de circulation

7.3 - NOMINATION : Coordonnateur aux travaux publics - M. Vincent Mainville

**8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**(M. Denis Lavigne et Mme Danielle Bellange)**

**9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

**(Mme Marie-Ève D'Amour et Mme Ghislaine Tessier)**

9.1 - RENOUVELLEMENT : Mandat de Mme Patricia Dahan

**10 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

**(Mme Danielle Bellange et Mme Marie-Ève D'Amour)**

10.1 - ADHÉSION : Entente intermunicipale pour l'échange d'activités culturelles

10.2 - AUTORISATION : Gestion du camp de jour estival 2026 avec l'entreprise Air en fête

10.3 - AUTORISATION : Sortie au Salon du livre en collaboration avec la Municipalité d'Oka

10.4 - PAIEMENT : Tessier Récréo-Parc pour les travaux de la piste d'entraînement

10.5 - DON : Bons Vivants de Saint-Placide

10.6 - DON : Cercle des fermières de Saint-Placide

10.7 - AUTORISATION : Appel d'offres sur invitation pour l'aménagement d'une rampe d'accès et des toilettes à l'église

**11 - COMMUNAUTAIRE**

**(Mme Ghislaine Tessier et Mme Marie-Ève D'Amour)**

**12 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

**(M. Pierre Laperle et M. Denis Lavigne)**

12.1 - AUTORISATION : Colloque sécurité civile 2025

12.2 - OCTROI DE MANDAT : Muni-Conseil - Vérification du devis pour l'acquisition d'un camion incendie

**13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**3 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée par les personnes présentes à la séance.

**4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**283-10-2025**

**4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu ce qui suit :**

**D'ADOPTER** tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

284-10-2025

**4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu ce qui suit :**

**D'ADOPTER** tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**5 - CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION**

La directrice générale fait part au Conseil de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

**6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)**

285-10-2025

**6.1 - Présentation des comptes à payer**

**Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :**

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour un montant de 282 056,35 \$ :

Registre des chèques (n <sup>os</sup> 15557 à 15585)	50 604,88 \$
Registre des prélèvements (n <sup>os</sup> 6506 à 6532)	166 441,41 \$
Liste des dépôts directs	65 010,06 \$
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>282 056,35 \$</b>

**QUE** les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 2022-06.

**QUE** les dépenses autorisées par la Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que par les fonctionnaires autorisés dans le cadre du Règlement numéro 2022-06 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant des articles 5.15 et 9.3 dudit Règlement.

**QUE** le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs représentants soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**6.2 - DÉPÔT : États comparatifs des revenus et dépenses 2025-2024 et projections budgétaires au 31 décembre 2025**

Le conseil prend acte, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du code municipal du Québec du dépôt par la Directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Lavigne, des états comparatifs pour les revenus et dépenses au 31 août 2025 et pour les projections budgétaires de l'exercice courant de la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2025.

286-10-2025

**6.3 - RÉSOLUTION : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Pierre Laperle, et résolu :**

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 qui se tiendront le 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois et dont les séances régulières débiteront à 19 h 30 :

Le 20 janvier 2026	Le 17 février 2026
Le 17 mars 2026	Le 21 avril 2026
Le 19 mai 2026	Le 16 juin 2026
Le 21 juillet 2026	Le 18 août 2026
Le 15 septembre 2026	Le 20 octobre 2026
Le 17 novembre 2026	Le 15 décembre 2026

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

287-10-2025

**6.4 - RÉSOLUTION : Modification de la résolution 233-08-2025 - fermeture du bureau municipal pour formation**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 233-08-2025 a été adoptée en vue d'autoriser la fermeture du bureau municipal les avant-midis des mardis 23 et 30 septembre 2025, afin de permettre au personnel de participer à des formations prévues à l'horaire;

**ATTENDU QUE** la tenue de la journée fériée du 30 septembre 2025 rend impossible la réalisation de l'une des formations à la date initialement prévue;

**ATTENDU QUE** lesdites formations doivent être reportées aux mercredis 12 et 19 novembre 2025, en après-midi;

**ATTENDU QUE** la participation complète du personnel à ces formations nécessite la fermeture temporaire du bureau durant ces périodes;

**ATTENDU QU'** il y a lieu, en conséquence, de modifier la résolution numéro 233-08-2025 afin de tenir compte de ces changements;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu :**

**QUE** la résolution numéro 233-08-2025 soit modifiée afin de refléter les nouvelles dates de formation du personnel;

**QUE** le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal les après-midis des mercredis 12 et 19 novembre 2025, et ce, afin de permettre la participation complète du personnel aux formations professionnelles prévues;

**QUE** la direction soit mandatée pour informer adéquatement les citoyens de ces fermetures temporaires à l'aide des moyens de communication habituels.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**288-10-2025**

**6.5 - RENOUELEMENT : Contrat d'assurance collective la Croix Bleue**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurance collective contracté auprès de la Croix Bleue vient à échéance le 30 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** le renouvellement de cette assurance à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, pour un montant annuel de 45 214 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :**

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide accepte et entérine le renouvellement du contrat d'assurance collective auprès de la Croix Bleue, pour un montant annuel de 45 214 \$;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 282;

**QUE** le Conseil municipal se réserve le droit de comparer d'autres offres d'assurance en tout temps et de résilier le contrat avec la Croix Bleue sur préavis écrit d'un (1) mois.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**289-10-2025**

**6.6 - MANDAT : Accompagnement annuel en ressources humaines et relations de travail**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Placide souhaite bénéficier d'un accompagnement professionnel en gestion des ressources humaines et

relations de travail, afin de soutenir efficacement la direction générale dans ses responsabilités légales, organisationnelles et humaines ;

**ATTENDU QUE** la direction générale recommande de retenir les services de Viallet Consultant, dans le cadre d'un forfait annuel comprenant notamment des appels téléphoniques illimités, une tarification fixe et un accompagnement personnalisé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Pierre Laperle, et résolu :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Placide mandate Viallet Consultant afin de conseiller la direction générale et le maire, et de les appuyer, le cas échéant, en matière de ressources humaines et de relations de travail.

**QUE** l'entente entre les parties couvre la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, pour un coût annuel de 2 000,00 \$, plus taxes applicables et déboursés.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière et le maire soient autorisés à signer l'entente de service et tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 411.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

290-10-2025

**6.7 - AUTORISATION : Demande de subvention pour installation de bornes de recharge pour véhicules électriques**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide souhaite s'équiper de bornes de recharge pour véhicules électriques afin de répondre à la demande croissante en matière d'électromobilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de subvention du Circuit électrique offre une aide financière pour l'installation de telles bornes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire être prête à soumettre une demande de subvention dès l'ouverture du formulaire prévue en 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :**

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès du Circuit électrique dès l'ouverture du formulaire prévu en 2026;

**QUE** cette demande vise l'obtention d'une subvention pour l'installation de deux (2) bornes de recharge pour véhicules électriques, lesquelles seraient situées dans le stationnement de l'église;

**QUE** la gestion complète du dossier relatif à cette demande de subvention soit confiée à M. Pierre Alexandre Labelle;

**QUE** ce dernier soit mandaté pour compléter le formulaire de demande, signer tout document requis et entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**291-10-2025 6.8 - AUTORISATION : Appels d'offres sur invitation pour l'aménagement d'une terrasse et la réparation des escaliers extérieurs au bureau municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide souhaite procéder à l'aménagement d'une terrasse en matériau composite à l'arrière du bureau municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les escaliers existants nécessitent des réparations, conformément à une recommandation émise par la compagnie d'assurances de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu unaniment :**

**QUE** le Conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'aménagement d'une terrasse en composite à l'arrière du bureau municipal et pour la réparation des escaliers existants;

**QUE** M. Pierre-Alexandre Labelle soit mandaté pour assurer la gestion complète du dossier, incluant la préparation des documents, l'invitation des entrepreneurs et le suivi du processus jusqu'à l'adjudication du contrat.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**7 - TRANSPORT  
(M. Nicolas Bouveret et M. Pierre Laperle)**

**292-10-2025 7.1 - AUTORISATION : Colloque des travaux publics**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal favorise le développement professionnel et la formation continue de son personnel;

**CONSIDÉRANT** que le Colloque des travaux publics regroupe des contremaîtres, directeurs et entreprises du secteur, offrant ainsi une excellente occasion d'échanges et de perfectionnement professionnel;

**CONSIDÉRANT** que cette participation constitue un complément pertinent pour le développement des compétences du personnel du Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que le Colloque se tiendra les 22 et 23 octobre 2025 à Québec, et que le coût d'inscription s'élève à 1 385 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :**

**QUE** le Conseil municipal autorise la participation de Vincent Mainville au Colloque des travaux publics qui se tiendra à Québec les 22 et 23 octobre 2025;

**QUE** les frais d'inscription, établis à 1 385 \$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés conformément à la politique numéro 2015-04-06 relative au remboursement des frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement des membres du conseil et du personnel municipal;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 454.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

293-10-2025

**7.2 - AUTORISATION : Acquisition d'une barrière de contrôle de circulation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide doit se conformer aux exigences émises dans un rapport de la CNESST;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Spectralite Signoplus a présenté une offre de service de 4 500 \$ plus taxes pour la fourniture d'une barrière de contrôle de circulation sur attelage de camion;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu unanimement :**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'acquisition d'une barrière de contrôle de circulation sur attelage de camion auprès de l'entreprise Spectralite Signoplus, pour un montant de 4 500 \$ plus taxes;

**QUE** la gestion du dossier soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projet;

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

294-10-2025

**7.3 - NOMINATION : Coordonnateur aux travaux publics - M. Vincent Mainville**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de coordonnateur des travaux publics est essentiel au bon fonctionnement et à la planification des opérations municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Vincent Mainville œuvre déjà au sein du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Placide et y démontre, implication et engagement;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Mainville a amorcé une formation AEC en contremaître en infrastructures urbaines en janvier 2025, avec une fin prévue en avril 2026 et que 7 cours sur 14 sont complétés;

**ATTENDU QUE** cette formation est en lien direct avec ses fonctions actuelles et contribue au développement de ses compétences professionnelles au bénéfice de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite reconnaître les efforts de l'employé et encourager la poursuite de sa formation;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu à l'unanimité :**

**DE NOMMER** M. Vincent Mainville coordonnateur des travaux publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve de la signature d'un contrat de travail entre les parties;

**D'ACCORDER** à M. Vincent Mainville une reclassification salariale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit à l'échelon 1 de la classe 10, conformément à la grille salariale en vigueur;

**QUE** les conditions salariales actuelles de M. Mainville demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025;

**D'AUTORISER** le versement d'un montant forfaitaire de 3 063,05 \$, à titre de compensation monétaire pour la portion de la formation complétée en date du 31 décembre 2025, ce montant devant être versé suivant l'adoption de la présente résolution;

**QUE** la nomination et les nouvelles conditions de travail soient conditionnelles à la poursuite active de la formation jusqu'à son terme prévu en avril 2026, ainsi qu'à la réussite de sa formation et de sa période de probation;

**D'AUTORISER** la direction générale et le maire à signer le contrat de travail, en conformité avec la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

## **8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**(M. Denis Lavigne et Mme Danielle Bellange)**

## **9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

**(Mme Marie-Ève D'Amour et Mme Ghislaine Tessier)**

295-10-2025

### **9.1 - RENOUVELLEMENT : Mandat de Mme Patricia Dahan**

**CONSIDÉRANT QU'** aux termes de la résolution no 180-06-2025, le Conseil municipal autorisait l'embauche d'une ressource contractuelle à distance pour le Service de l'urbanisme, en la personne de Mme Patricia Dahan;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat octroyé à Mme Dahan arrivera à échéance le 19 octobre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit répondre à des besoins ponctuels au sein du Service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'** il est opportun de renouveler temporairement ce mandat afin d'assurer la continuité des services;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :**

**QUE** le Conseil municipal autorise le renouvellement du mandat temporaire de Mme Patricia Dahan pour une période de deux (2) mois, avec possibilité de prolongation, sous réserve de l'accord des parties concernées, et ce, selon les modalités énoncées dans son offre de services datée du 9 juin 2025;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 61000 411.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**10 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS  
(Mme Danielle Bellange et Mme Marie-Ève D'Amour)**

296-10-2025

**10.1 - ADHÉSION : Entente intermunicipale pour l'échange d'activités culturelles**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs activités culturelles dans les villes et municipalités de la MRC de Deux-Montagnes sont annulées régulièrement par manque de participants;

**CONSIDÉRANT** la proposition du Service des loisirs des municipalités d'instaurer une entente intermunicipale permettant aux citoyens d'accéder à certaines activités culturelles organisées par la Municipalité sans frais supplémentaires pour les non-résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vise à élargir le bassin de participants afin de maintenir l'offre culturelle et favoriser la coopération entre municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente n'entraîne pas de coûts directs pour la Municipalité, si ce n'est une perte estimée à environ 80 \$ à 100 \$ par saison, correspondant à la renonciation aux frais de non-résidence sur quelques inscriptions;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par Mme Marie-Ève D'Amour, et résolu :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Placide adhère à l'entente intermunicipale pour l'échange de cours culturels au sein de la MRC de Deux-Montagnes;

**QUE** la gestion de ce dossier soit confiée à Mme Kristina Huard, coordonnatrice des loisirs et des communications;

**QUE** la coordonnatrice des loisirs et des communications soit mandatée pour identifier les trois (3) activités culturelles à inclure dans cette programmation partagée pour la prochaine saison;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le maire ou le maire suppléant soient autorisés à signer ladite entente au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

297-10-2025

**10.2 - AUTORISATION : Gestion du camp de jour estival 2026 avec l'entreprise Air en fête**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide souhaite offrir un service de camp de jour accessible et de qualité pour les enfants de 5 à 12 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité collabore depuis trois (3) ans avec l'entreprise Air en fête, reconnue pour son expertise et la qualité de ses services dans la gestion des camps de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs pour la saison estivale 2026 demeureront les mêmes qu'en 2025, soit une contribution municipale de 60 \$ par enfant résident, un coût de 170 \$ pour les parents résidents, et un tarif de 234 \$ pour les non-résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité autorise également la participation des enfants de la Pointe-aux-Anglais fréquentant l'école de l'Amitié au même tarif que les résidents de Saint-Placide;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût approximatif total pour la Municipalité est estimé à 14 736 \$ plus taxes, basé sur un minimum de 176 semaines d'inscriptions facturées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :**

**QUE** la Municipalité autorise la poursuite de la collaboration avec l'entreprise Air en fête pour la gestion du camp de jour estival 2026;

**QUE** les tarifs d'inscription soient maintenus conformément à ceux de 2025;

**QUE** les enfants de Pointe-aux-Anglais fréquentant l'école de l'Amitié soient admis au camp au tarif résident;

**QUE** la gestion de ce dossier soit confiée à Mme Kristina Huard, coordonnatrice des loisirs et des communications;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70153 419.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

298-10-2025

**10.3 - AUTORISATION : Sortie au Salon du livre en collaboration avec la Municipalité d'Oka**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque de Saint-Placide propose l'organisation d'une sortie au Salon du livre de Montréal le 23 novembre 2025, en collaboration avec la bibliothèque d'Oka;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative vise à promouvoir l'accès à la lecture et à la culture pour les citoyens, tout en partageant les frais de transport entre les deux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de location de l'autobus est de 1 000 \$, dont 500 \$ seront assumés par la Municipalité de Saint-Placide;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport sera offert gratuitement aux participants, et que les frais d'entrée au Salon du livre seront à la charge de ces derniers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité s'adresse aux membres des bibliothèques et aux citoyens intéressés, et que les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 22 novembre 2025 à la bibliothèque de Saint-Placide;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par Mme Marie-Ève D'Amour, et résolu :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Placide autorise l'organisation d'une sortie au Salon du livre de Montréal le 23 novembre 2025, en partenariat avec la Municipalité d'Oka;

**QUE** la somme de 500 \$ soit engagée pour couvrir la moitié des frais de location de l'autobus;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70230 310.

**QUE** la gestion de ce dossier soit confiée à Mme Kristina Huard, coordonnatrice des loisirs et des communications;

**QUE** le Service des loisirs et des communications soit chargé d'assurer la promotion de l'activité, notamment par une publication sur la page Facebook de la Municipalité et tout autre canal jugé pertinent.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

299-10-2025

**10.4 - PAIEMENT : Tessier Récréo-Parc pour les travaux de la piste d'entraînement**

**ATTENDU QUE** la résolution no 125-05-2025 a octroyé le mandat pour la réalisation de la piste d'entraînement à l'entreprise Tessier Récréo-Parc, pour un montant de 249 901,37 \$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés et que l'entrepreneur a déposé tous les documents requis, incluant les quittances de ses fournisseurs;

**ATTENDU QUE** la résolution no 207-07-2025 a confié le mandat de surveillance de chantier à la firme EMS;

**ATTENDU QUE** le 23 septembre 2025, la firme EMS a recommandé à la Municipalité un paiement partiel de 224 911,23 \$, plus les taxes applicables, en appliquant une retenue de 5 % à titre de garantie, ainsi qu'un 5 % supplémentaire lié à des déficiences relevées dans son rapport de surveillance;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :**

**QUE** le Conseil municipal autorise le paiement de 224 911,23 \$, plus les taxes applicables, à Tessier Récréo-Parc pour les travaux d'aménagement de la piste d'entraînement, avec une retenue de 5 % à titre de garantie et une retenue additionnelle de 5 % liée aux déficiences identifiées par la firme EMS;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière et le maire soient autorisés à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** cette dépense soit financée à même le projet selon la répartition suivante :

- qu'un montant de 148 441,41 \$ soit financé par la subvention du programme PAFIRS ;
- qu'une contribution municipale de 76 499,82 \$ soit financée à même le surplus accumulé;

**QUE** tout solde excédentaire non utilisé soit retourné au surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**300-10-2025      10.5 - DON : Bons Vivants de Saint-Placide**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les Bons Vivants de Saint-Placide organise diverses activités destinées aux personnes de l'âge d'or;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines de ces activités impliquent des déplacements et d'autres frais;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Pierre Laperle, il est résolu :**

**QUE** le Conseil municipal accorde un don de 1 000 \$ à l'organisme Les Bons Vivants afin de soutenir leurs activités;

**QUE** le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour l'application de la présente résolution;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70192 970.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**301-10-2025      10.6 - DON : Cercle des fermières de Saint-Placide**

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle des fermières propose des activités permettant aux citoyens d'apprendre des techniques de couture et de tricot;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle des fermières de Saint-Placide joue un rôle actif au sein de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle des fermières organise également des conférences sur divers sujets d'intérêt ainsi que plusieurs autres activités;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur la proposition de M. Denis Lavigne, appuyée par Mme Danielle Bellange, il est résolu :**

**QUE** le Conseil municipal accorde un don de 1 000 \$ au Cercle des fermières de Saint-Placide afin de soutenir leurs activités;

**QUE** le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70191 970.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

302-10-2025

**10.7 - AUTORISATION : Appel d'offres sur invitation pour l'aménagement d'une rampe d'accès et des toilettes à l'église**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide souhaite rendre accessibles au public les toilettes situées dans l'église;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement d'une rampe d'accès extérieure est nécessaire afin d'en permettre l'accès universel;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu unanimement :**

**QUE** le Conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagement d'une rampe d'accès extérieure afin de rendre les toilettes intérieures accessibles au public dans le bâtiment de l'église;

**QUE** M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projet soit mandaté pour assurer la gestion complète du dossier, incluant la préparation des documents, l'invitation des soumissionnaires et le suivi du processus.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**11 - COMMUNAUTAIRE  
(Mme Ghislaine Tessier et Mme Marie-Ève D'Amour)**

**12 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE  
(M. Pierre Laperle et M. Denis Lavigne)**

303-10-2025

**12.1 - AUTORISATION : Colloque sécurité civile 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal favorise le développement professionnel et la formation continue de son personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service incendie assume également le rôle de coordonnateur de la sécurité civile de la Municipalité de Saint-Placide;

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de la sécurité civile 2025, qui se tiendra du 27 au 29 octobre 2025, constitue une occasion privilégiée d'approfondir ses connaissances, d'échanger avec des experts du domaine et de se tenir à jour des meilleures pratiques en matière de gestion des urgences;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise la participation du directeur du service incendie et de la sécurité civile au colloque sécurité civile 2025, pour un coût d'inscription de 535 \$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés conformément à la politique numéro 2015-04-06 relative au remboursement des frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement des membres du conseil et du personnel municipal;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 22301 454.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**304-10-2025**

**12.2 - OCTROI DE MANDAT : Muni-Conseil - Vérification du devis pour l'acquisition d'un camion incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide souhaite s'assurer que le devis d'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion incendie respecte les lois et règlements en vigueur en matière de gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Muni-Conseil possède une expertise reconnue en conformité légale, en gestion contractuelle et en gouvernance municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** Muni-Conseil a proposé un mandat pour analyser le devis préparé pour l'acquisition du camion, incluant la vérification des clauses contractuelles et la formulation de recommandations, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :**

**D'ACCORDER** un mandat à la firme Muni-Conseil pour procéder à la vérification du devis d'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion incendie, incluant l'analyse des clauses et la formulation de recommandations visant à assurer la conformité du document aux exigences légales et réglementaires;

**QUE** ce mandat soit autorisé pour un montant maximal de 1 500 \$, taxes en sus;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 411.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

**13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 09.

305-10-2025

**14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par Mme Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu :**

De lever la séance à 20 h 10.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

---

Daniel Laviolette  
Maire

---

Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière

**ATTESTATION DU MAIRE**

Je soussigné Daniel Laviolette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Daniel Laviolette  
Maire